



## **AVIS PUBLIC**

### **AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2098-LAS-213**

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 13 avril 2026, le règlement suivant :

2098-LAS-213            Règlement modifiant le Règlement de zonage 2098 de manière à autoriser par ordonnance la modification des dates de tenues des ventes-débarras.

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de l'arrondissement de LaSalle ou en faisant une demande à cet effet par courriel à l'adresse [greffe.lasalle@montreal.ca](mailto:greffe.lasalle@montreal.ca).

Ce règlement est entré en vigueur le 28 avril 2026.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 28 avril 2026.

Simon Provost-Goupil  
Secrétaire d'arrondissement